

# {d&a} partners

## Nos formateurs

- Stéphane Daniel – Avocat Associé – Département Corporate  
06.86.83.39.54 – [s.daniel@dnapartners.fr](mailto:s.daniel@dnapartners.fr)
- Stéphanie Némarq-Attias – Avocate Associée – Département Droit fiscal  
06.25.51.91.38 – [s.nemarq@dnapartners.fr](mailto:s.nemarq@dnapartners.fr)
- Allison Benichou Corchia – Avocate Associée – Département Droit du travail  
06.20.79.75.82 – [a.benichou@dnapartners.fr](mailto:a.benichou@dnapartners.fr)
- Matthieu Quiniou – Avocat Associé - Département IP/IT/Data  
06.58.48.09.30 – [m.quiniou@dnapartners.fr](mailto:m.quiniou@dnapartners.fr)
- Margaux Frisque – Avocate Associée – Département Contentieux/Contrat  
07.88.10.98.95 – [m.frisque@dnapartners.fr](mailto:m.frisque@dnapartners.fr)
- Daniel Arroche – Avocat Associé – Département Regulatory  
06.77.31.93.32 – [d.arroche@dnapartners.fr](mailto:d.arroche@dnapartners.fr)

## Formation

- La d&a academy a pour objectif de former sur le cadre réglementaire et les enjeux liés à l'application du droit dans l'écosystème Web3.
- Les formateurs sont des avocats spécialisés dans un domaine juridique appliqué au Web3.

## Suivi et évaluation de l'action

- Mise en place d'outils afin de vérifier la réalité du suivi de la formation par les stagiaires (émargement par les stagiaires et le formateur, remise d'une attestation de stage et d'une attestation de compétences).
- Évaluation « à chaud » de l'action (satisfaction des participants) et une autre sur le degré d'acquisition des compétences (tests, examens, fiches d'évaluation, entretiens...) sont effectuées à l'issue de la formation.
- Évaluation « à froid » des acquis au regard des objectifs attendus.

## Accessibilité

- Formations adaptées en fonction de la situation de handicap.
- Planification des moyens d'aménagement durant l'échange précédant la formation.

Pour toute question liée à l'action, ou l'aménagement aux situations de handicap des formations, veuillez contacter Allison Benichou Corchia, Avocate Associée chez d&a partners (06.20.79.75.82 – [a.benichou@dnapartners.fr](mailto:a.benichou@dnapartners.fr)).



## Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire pour nos formations.

## Public visé

- Formations accessibles pour tous les professionnels et particuliers souhaitant développer leurs compétences en droit appliqué au domaine du Web3.

## Modalités pédagogiques

- Présentiel ou distanciel.
- Point en amont pour comprendre les attentes des clients.
- Point en aval pour répondre aux questions.

## Moyens d'encadrement de la formation

- Alternance théorie/pratique.
- Cas pratiques personnalisés.
- Vidéo projection.
- Méthode de pédagogie active et interrogative (Questions-Réponses à la fin de chaque intervention).



## Les enjeux juridiques et fiscaux des crypto-actifs

### Objectifs et compétences visés

- Connaître les bases juridiques et fiscales en matière de crypto-actifs afin de comprendre les enjeux juridiques et fiscaux actuels et à venir.

### Présentation générale

- Identifier les enjeux juridiques et fiscaux des crypto-actifs.

**Durée** : 7 heures.

**Effectif minimum** : 10 participants.

Veillez-nous contacter pour vous renseigner sur les futures dates et le lieu de la formation. L'inscription se fait par email, au minimum 15 jours avant le démarrage de la session.

**Prix** : À définir.

### Contenu de la formation

#### PARTIE I

- A. La qualification juridique d'un jeton inscrit dans une blockchain
- B. Le régime juridique des titres financiers « tokenisés »
- C. Les levées de fonds privées hybrides equity/token

#### PARTIE II

- A. Les offres au public de jetons (ICOs)
- B. Les Prestataires de Services sur Actifs Numériques (PSAN)
- C. Le règlement MiCA

#### PARTIE III

- A. Les règles de communication dans le secteur du web3
- B. La prévention et l'interdiction des abus de marchés portant sur les crypto-actifs au titre du règlement MiCA
- C. Le contrôle des prestataires de services sur crypto-actifs

#### PARTIE IV

- A. Salaire et cryptomonnaie

#### PARTIE V

- A. Fiscalité des gains sur crypto-actifs

**Restauration** : Non – Une pause-déjeuner d'une heure sera prévue.

**Hébergement** : Non.

## Comment payer et motiver ses salariés dans l'écosystème Web3 ? Regards croisés sur les incidences sociales et fiscales

### Objectifs et compétences visés

- Connaître les régimes social et fiscal applicables aux modes de rémunération utilisés dans l'écosystème Web3.

### Présentation générale

- Comprendre l'application du droit aux modes de rémunération utilisés dans l'écosystème Web3.

**Durée** : 7 heures.

**Effectif minimum** : 8 participants.

Veillez-nous contacter pour vous renseigner sur les futures dates et le lieu de la formation. L'inscription se fait par email, au minimum 15 jours avant le démarrage de la session.

**Prix** : À définir.

### Contenu de la formation

Introduction : les avantages et les contraintes techniques liés à ce mode de rémunération

#### **PARTIE I – LE PAIEMENT DES SALAIRES EN CRYPTOMONNAIE**

##### **1. Le versement du salaire en cryptomonnaie**

- A. *État des lieux en France et à l'international*
- B. *Modalités pratiques*

##### **2. Les obligations sociales et fiscales des employeurs**

- A. *Vis-à-vis de l'administration fiscale*
- B. *Vis-à-vis des salariés*

##### **3. L'imposition des salariés**

- A. *Déclaration de revenus*
- B. *Calcul de l'impôt*

#### **PARTIE II – LES OUTILS POUR « INCENTIVER » LES TALENTS**

##### **1. Le versement d'un complément de salaire en cryptomonnaie**

- A. *Présentation des mécanismes d'intéressement existants*
- B. *La transposition des mécanismes d'intéressement existants au sein de l'écosystème Web3*

##### **2. L'allocation de Tokens liés au Projet**

- A. *Le cadre fiscal actuel*
- B. *Les pistes d'évolution*

**Restauration** : Non – Une pause-déjeuner d'une heure sera prévue.

**Hébergement** : Non.

## Le télétravail dans le monde de la French Tech Regards croisés sur les incidences sociales et fiscales

### Objectifs et compétences visés

- Connaître les incidences sociales et fiscales en matière de télétravail dans le monde de la French Tech.

### Présentation générale

- Comprendre les incidences sociales et fiscales en matière de télétravail dans le monde de la French Tech.

**Durée** : 7 heures.

**Effectif minimum** : 8 participants.

Veillez-nous contacter pour vous renseigner sur les futures dates et le lieu de la formation. L'inscription se fait par email, au minimum 15 jours avant le démarrage de la session.

**Prix** : À définir.

### Contenu de la formation

#### **PARTIE I – LA MISE EN PLACE DU TÉLÉTRAVAIL AU SEIN DE L'ENTREPRISE**

- A. *Une mise en place négociée ou unilatérale*
- B. *Le télétravail au sein de la convention collective SYNTEC-CINOV*
- C. *Les exonérations d'impôt applicables pour les salariés*

#### **PARTIE II – LE TÉLÉTRAVAIL À L'INTERNATIONAL**

##### **1. Les implications sociales**

- A. *Autorisations de travail requises*
- B. *Systèmes de protection sociale différents*
- C. *Problématiques pratiques*

##### **2. Les implications fiscales**

- A. *Du point de vue du salarié : le sujet de la résidence fiscale*
- B. *Du point de vue de l'employeur : le piège de l'établissement stable*

**Restauration** : Non – Une pause-déjeuner d'une heure sera prévue.

**Hébergement** : Non.

## Le cadre réglementaire applicable aux crypto-actifs

### Objectifs et compétences visés

- Comprendre le cadre réglementaire actuel et à venir applicable aux actifs numériques du point de vue du marché primaire (émission d'actifs numériques) et secondaire (services rendus sur actifs numériques).

**Durée** : 4 heures.

**Effectif minimum** : 5 participants.

Veillez-nous contacter pour vous renseigner sur les futures dates et le lieu de la formation. L'inscription se fait par email, au minimum 15 jours avant le démarrage de la session.

### Présentation générale

- Identifier les enjeux réglementaires liés aux crypto-actifs.

**Prix** : À définir.

### Contenu de la formation

#### **PARTIE I – SECURITY TOKEN**

- A. La qualification juridique d'un jeton inscrit dans une blockchain
- B. Le régime juridique des titres financiers « tokenisés »

#### **PARTIE II – UTILITY TOKEN**

- A. Les offres au public de jetons (ICOs)
- B. Les Prestataires de Services sur Actifs Numériques (PSAN)
- C. Le règlement MiCA

#### **PARTIE III – RÈGLES DE COMMUNICATION DANS LE WEB3**

- A. Les règles de communication dans le secteur du web3

#### **PARTIE IV – LES STABLECOINS**

- A. Classification des crypto-actifs
- B. Offre au public de stablecoins
- C. Obligations prudentielles des émetteurs de stablecoins
- D. Échéances à venir

**Restauration** : Non – La formation aura lieu durant la matinée et avant l'heure du déjeuner.

**Hébergement** : Non.

## Le cadre réglementaire applicable aux prestataires de services sur actifs numériques (PSAN/PSCA)

### Objectifs et compétences visés

- Comprendre le cadre réglementaire et à venir applicable aux prestataires de services sur actifs numériques (PSAN/PSCA).

### Présentation générale

- Identifier les enjeux réglementaires liés aux prestataires de services sur actifs numériques (PSAN/PSCA).

**Durée** : 3 heures.

**Effectif minimum** : 5 participants.

Veillez-nous contacter pour vous renseigner sur les futures dates et le lieu de la formation. L'inscription se fait par email, au minimum 15 jours avant le démarrage de la session.

**Prix** : À définir.

### Contenu de la formation

#### **PARTIE I – LOI PACTE – LES PRESTATAIRES DE SERVICES SUR ACTIFS NUMERIQUES (PSAN)**

- A. Définition et liste des services sur actifs numériques (SAN)
- B. Critères de localisation de la fourniture de SAN
- C. Focus sur le service de conservation
- D. Enregistrement obligatoire vs agrément optionnel H. Devoirs et obligations
- E. Sanctions des PSAN
- J. Encadrement des NFTs

#### **PARTIE II – RÈGLEMENT MICA – LES PRESTATAIRES DE SERVICES SUR CRYPTO-ACTIFS (PSCA)**

- A. Champs d'application
- B. Les différents types de crypto-actifs
- C. Les services sur crypto-actifs
- D. Obtention d'un agrément PSCA
- E. Exemptions à l'obligation d'obtention d'un agrément PSCA
- F. Obligations générales applicables aux PSCA
- G. Obligations spécifiques applicables aux PSCA
- H. Les PSAN d'importance « significative »

#### **PARTIE III – EXCLUSION DE LA FINANCE DÉCENTRALISÉE**

#### **PARTIE IV – PROCHAINES ÉTAPES**

- A. Calendrier
- B. Les normes techniques de l'ESMA
- C. Les normes techniques de l'EBA

**Restauration** : Non – La formation aura lieu durant la matinée et avant l'heure du déjeuner.

**Hébergement** : Non.

## Émission de stablecoins sous MiCA : entre ambitions européennes et réalité réglementaire

### Objectifs et compétences visés

- Comprendre les objectifs du Règlement sur les marchés de crypto-actifs (« MiCA ») en particulier en matière de stablecoin.
- Comprendre le cadre réglementaire applicable aux stablecoins sous MiCA.

**Durée** : 3 heures.

**Effectif minimum** : 5 participants.

Veillez-nous contacter pour vous renseigner sur les futures dates et le lieu de la formation. L'inscription se fait par email, au minimum 15 jours avant le démarrage de la session.

### Présentation générale

- Identifier les enjeux réglementaires liés aux stablecoins.

**Prix** : À définir.

### Contenu de la formation

#### **PARTIE I – CLASSIFICATION DES CRYPTO-ACTIFS**

- A. *Catégories de crypto-actifs*
- B. *Catégories de stablecoins (ART vs EMT)*

#### **PARTIE II – OFFRE AU PUBLIC DE STABLECOINS**

- A. *Définition*
- B. *Offre au public de jetons se réfèrent à des actifs (ART)*
- C. *Offre au public de jetons de monnaie électronique (EMT)*
- D. *Les ART et EMT « significatifs »*
- E. *L'exclusion des émissions de stablecoins décentralisées*

#### **PARTIE III – OBLIGATIONS PRUDENTIELLES DES ÉMETTEURS DE STABLECOINS**

- A. *Les obligations prudentielles des émetteurs de stablecoins*
- B. *Les obligations de réserve des émetteurs de stablecoins*
- C. *Les obligations d'information des émetteurs de stablecoins*
- D. *Le plan de redressement des émetteurs de stablecoins*
- E. *Franchissement de seuil en cas d'acquisition d'un émetteur d'ART*
- F. *EMT : remboursement et intérêts*

#### **PARTIE IV - ÉCHEANCES À VENIR**

- A. *Calendrier d'application*
- B. *Position de l'Autorité bancaire européenne (EBA)*
- C. *Les normes techniques à venir*

**Restauration** : Non – La formation aura lieu durant la matinée et avant l'heure du déjeuner.

**Hébergement** : Non.

## Droit et conformité de l'IA

### Objectifs et compétences visés

- Comprendre les **enjeux juridiques**
- Identifier les **actions** de mise en conformité
- Réfléchir à une **stratégie** d'IA efficace et conforme
- Poser les premières briques d'une **charte éthique**
- Se familiariser avec la mise en œuvre des **analyses d'impact** des systèmes d'IA

**Durée** : 6 heures.

**Effectif minimum** : 5 participants.

Veillez-nous contacter pour vous renseigner sur les futures dates et le lieu de la formation. L'inscription se fait par email, au minimum 15 jours avant le démarrage de la session.

### Présentation générale

- Se former et se préparer aux enjeux juridiques, éthique et de conformité de l'IA

**Prix** : À définir.

### Contenu de la formation

#### **PARTIE I – PRESENTATION DES ENJEUX JURIDICO-TECHNIQUES LIES A L'IA**

- A. *Comprendre le droit déjà applicable aux IA*
- B. *Comprendre les nouvelles exigences liées au Règlement européen sur l'IA*
- C. *Comprendre les normes techniques et de management liées à l'IA*

#### **PARTIE II – PRESENTATION DES ACTIONS DE MISE EN CONFORMITE**

- A. *Choisir les modèles d'IA et les partenaires*
- B. *Auditer*
- C. *Mettre en place les outils de conformité*
- D. *Se former et rester informé*

#### **PARTIE III – ATELIER CHARTE ETHIQUE IA**

- A. *Discussions et adaptation des chartes internes existantes et valeurs de l'organisation*
- B. *Identification des enjeux juridiques et éthiques clés pour l'organisation*
- C. *Identification des grands principes de la Charte IA de l'organisation*
- D. *Premières briques d'opérationnalisation de la Charte IA*

#### **PARTIE IV – ATELIER ANALYSE D'IMPACT ET CONFORMITE D'UN SYSTEME D'IA**

- A. *Choix d'un système d'IA à auditer*
- B. *Affectation de rôles au sein du groupe pour expertiser différents aspects du système d'IA*
- C. *Choix de la grille d'analyse*
- D. *Premiers éléments d'analyse*

#### **PARTIE IV – RESTITUTIONS COLLECTIVE / BILAN**

**Restauration** : Non – Une pause-déjeuner d'une heure sera prévue.

**Hébergement** : Non.



## PSAN : anticiper et piloter un contrôle de l'ACPR

### Objectifs et compétences visés

- Comprendre les principaux enjeux et les risques de sanctions
- Préparer la visite de l'ACPR et le déroulement du contrôle

**Durée** : 3 heures.

**Effectif minimum** : 5 participants.

Veillez-nous contacter pour vous renseigner sur les futures dates et le lieu de la formation. L'inscription se fait par email, au minimum 15 jours avant le démarrage de la session.

### Présentation générale

- Anticiper et piloter un contrôle de l'ACPR

**Prix** : À définir.

### Contenu de la formation

#### **PARTIE I – INTRODUCTION ET TYPES DES CONTROLES**

- A. *Contrôle sur pièce*
- B. *Contrôle sur place*

#### **PARTIE II – DEROULEMENT D'UN CONTROLE SUR PLACE**

- A. *Lettre de mission et l'ouverture du contrôle*
- B. *Principales étapes*
- C. *Droits et obligations de l'assujetti*
- D. *Pouvoirs de l'ACPR*

#### **PARTIE III – RECOMMANDATIONS ET BONNES PRATIQUES**

- A. *Préparation au contrôle (identifier les points faibles et y remédier)*
- B. *Modus operandi lors du contrôle*
- C. *Actions à mener à la remise du rapport définitif*

#### **PARTIE IV – RECOURS ET RISQUES**

- A. *Suites d'un contrôle*
- B. *Sanctions et jurisprudence à relever*
- C. *Recours contentieux*

**Restauration** : Non – La formation aura lieu durant la matinée et avant l'heure du déjeuner.

**Hébergement** : Non.